



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

A transmission à
ES.PACE

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var

Service aménagement durable

Pôle risques

Affaire suivie par :

Patrick GRASSELLI/Louis ROS

Téléphone 04 94 46 83 05

Fax 04 94 46 80 08

Courriel : patrick.grasselli@var.gouv.fr

louis.ros@var.gouv.fr

Stéphane Sigaud

Toulon, le 1^{er} OCT. 2011

LE PREFET

à

Mesdames et Messieurs les Maires
des communes concernées
par l'atlas des zones inondables

liste jointe

OBJET : Porter à connaissance de l'atlas des zones inondables

P.J. : - cartographie de l'atlas concernant le territoire de votre commune

- note technique à l'usage des services techniques de l'État et des collectivités locales
- plaquette sur les atlas des zones inondables en PACA

Les évènements des 15-16 juin 2010 ont mis en évidence de manière dramatique le degré d'exposition au risque inondation du territoire.

Bien souvent, ces évènements ont dépassé les effets des crues prises en compte pour l'élaboration des plans de prévention des risques (PPR approuvés ou en cours) au point de « remplir » le lit majeur des cours d'eau.

Aussi, je vous confirme la pertinence de l'information issue de l'analyse hydrogéomorphologique des cours d'eau, qui a été traduite dans « l'atlas des zones inondables » réalisé à partir de 2003 par la DREAL (DIREN à l'époque).

L'analyse hydrogéomorphologique repose sur l'observation de terrain à partir du relief, de la géologie du site à une échelle de l'ordre du 1/25 000^{ème}. Elle recense les éléments susceptibles d'influer sur l'écoulement des eaux: les remblais, les talus, les ouvrages, et elle met en évidence les axes préférentiels d'écoulement, l'emprise des lits mineurs, moyens, et majeurs.

Elle ne traduit pas une modélisation hydraulique et donc ne donne pas les caractéristiques de l'aléa, notamment les paramètres de hauteur et de vitesse de l'eau.

L'information fournie par cet atlas est donc intéressante pour identifier les zones inondables pour des crues fréquentes ou rares, les axes préférentiels d'écoulement et les éléments principaux susceptibles de les influencer. Elle est donc utile pour en tirer les conséquences en terme d'aménagement du territoire afin d'orienter l'urbanisation en dehors des zones inondables, d'organiser la préservation des zones d'expansion de crues (ZEC).

Je rappelle, à ce titre, que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée (SDAGE RM), approuvé le 20 novembre 2009, avec lequel le document d'urbanisme (POS/PLU, SCOT, carte communale) doit être compatible, contient deux orientations majeures en terme de gestion des risques d'inondations: d'une part, la préservation des zones d'expansion des crues, et d'autre part, l'organisation de l'urbanisation en dehors des zones à risques, qui conduisent, conformément aux dispositions de l'article L121-1 du code de l'urbanisme, à déterminer dans ces documents, les conditions permettant d'assurer notamment la prévention du risque inondations.

Cet atlas est aussi utile à l'établissement des documents d'information concernant les risques majeurs (DICRIM) et à la préparation de la gestion de crise dans les plans communaux de sauvegarde (PCS).

Au titre de l'application du droit des sols, en dehors des études d'aléa qui définissent les hauteurs et les vitesses de l'eau, l'atlas des zones inondables est utilisable pour dépister les zones les plus dangereuses, apprécier l'opportunité d'implanter les établissements utiles à la gestion de crise, les établissements sensibles ou susceptibles d'accueillir une population importante.

Les données et cartes relatives à cet atlas sont accessibles sur le site portail SIG de la DDTM du Var, rubrique risques, atlas des zones inondables. Y sont disponibles les trois rapports (N° 03-113-13 de janvier 2004, N° HH1269 de décembre 2005 et N° HH1323 de février 2008) d'accompagnement de la cartographie hydrogéomorphologique des zones inondables du département.

De plus, une information générale sur les atlas des zones inondables, avec un guide pédagogique sur la méthode hydrogéomorphologique, est disponible sur le site internet de la DREAL PACA à l'adresse:

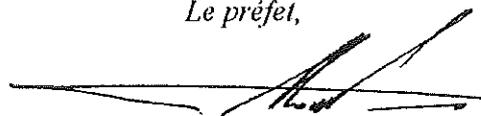
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/un-outil-d-information-l-atlas-des-r407.html>

Vous trouverez ci-joint:

- la cartographie de l'atlas concernant le territoire de votre commune ;
- une note technique à l'usage des services techniques de l'État et des collectivités locales de la région PACA (téléchargeable sur le site SIG de la DDTM) ;
- une plaquette sur les atlas des zones inondables en PACA

Ce courrier vaut porter à connaissance au sens des articles L.121-2 et R.121-1 du code de l'urbanisme.

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paul Mourier', is written over a horizontal line.

Paul MOURIER

Liste des communes concernées par l'atlas des zones inondables

Code INSEE	Commune	Code INSEE	Commune
83002	Aiguines	83062	La Garde
83003	Ampus	83064	Garéoult
83004	Les Arcs-sur-Argens *	83065	Gassin
83007	Aups	83067	Gonfaron
83008	Bagnols-en-Forêt	83068	Grimaud
83009	Bandol	83069	Hyères (Continent + îles)
83010	Bargème	83070	Le Lavandou
83011	Bargemon	83071	La Londe-les-Maures
83012	Barjols	83072	Lorgues *
83013	La Bastide	83073	Le Luc
83016	Le Beausset	83074	La Martre
83017	Belgentier	83075	Les Mayons
83018	Besse-sur-Issole	83076	Mazaugues
83019	Bormes-les-Mimosas	83077	Méounes-les-Montrieux
83020	Le Bourguet	83078	Moissac-Bellevue
83021	Bras	83079	La Môle
83022	Brenon	83081	Montauroux
83023	Brignoles	83082	Montferrat
83025	Brue-Auriac	83083	Montfort-sur-Argens
83026	Cabasse	83085	La Motte *
83027	La Cadière-d'Azur	83086	Le Muy *
83028	Callas	83087	Nans-les-Pins
83029	Callian	83088	Néoules
83030	Camps-la-Source	83089	Ollières
83031	Le Cannet-des-Maures	83090	Ollioules
83032	Carcès	83091	Pierrefeu-du-Var
83033	Carnoules	83092	Pignans
83035	Le Castellet	83094	Plan-de-la-Tour
83037	La Celle	83095	Pontevès
83038	Châteaudouble *	83096	Pourcieux
83039	Châteauvert	83097	Pourrières
83040	Châteauevieux	83098	Le Pradet
83041	Claviers	83099	Puget-sur-Argens *
83042	Cogolin	83100	Puget-Ville
83043	Collobrières	83101	Ramatuelle
83044	Comps-sur-Artuby	83102	Régusse
83045	Correns	83103	Le Revest-les-Eaux
83046	Cotignac	83106	Rocbaron
83047	La Crau	83107	Roquebrune-sur-Argens *
83049	Cuers	83108	La Roquebrussanne
83050	Draguignan *	83110	Rougiers
83051	Entrecasteaux	83111	Ste-Anastasie-sur-Issole
83053	Evenos	83112	Saint-Cyr-sur-Mer
83054	La Farlède	83115	Sainte-Maxime
83055	Fayence	83116	Saint-Maximin-la-Ste-Baume
83056	Figanières *	83118	Saint-Raphaël
83057	Flassans-sur-Issole	83121	Salernes
83058	Flayosc	83123	Sanary-sur-Mer
83059	Forcalqueiret	83124	Seillans
83060	Fox-Amphoux	83125	Seillons-Source-d'Argens
83061	Fréjus *	83126	La Seyne-sur-Mer

Liste des communes concernées par l'atlas des zones inondables

Code INSEE	Commune
83127	Signes
83128	Sillans-la-Cascade
83129	Six-Fours-les-Plages
83130	Solliès-Pont
83131	Solliès-Toucas
83132	Solliès-Ville
83133	Tanneron
83134	Taradeau *
83135	Tavernes
83136	Le Thoronet
83137	Toulon
83138	Tourrettes ↗
83139	Tourtour
83140	Tourves
83141	Trans-en-Provence *
83142	Trigance
83143	Le Val
83145	Varages
83146	La Verdière
83148	Vidauban *
83149	Villecroze
83151	Vins-sur-Caramy
83154	Saint-Antonin-du-Var

* commune déjà destinataire du Porter à Connaissance de l'Atlas des Zones Inondables - envoi du 27 juin 2011